

Coronavirus: les mesures introduites par le Parlement européen

Des mesures préventives importantes visant à limiter la propagation du Coronavirus dans les enceintes du Parlement européen ont été annoncées hier par le Président Sassoli.

- Les activités des fonctions essentielles du PE (commissions, session plénière, Bureau, Conférence des présidents) sont maintenues.
- Les autres activités non essentielles sont suspendues pour trois semaines. Cela inclut les visites, les événements, les événements culturels, les auditions, les séminaires organisés par l'administration, les groupes politiques et les députés.
- Les journalistes peuvent toujours accéder au PE tant qu'ils respectent les mêmes mesures de précaution que celles observées par le personnel.

Les représentants des médias pourront continuer à accéder aux bâtiments du Parlement, à exercer pleinement leur mission et à informer l'opinion publique, sauf s'ils se sont rendus dans l'une des régions touchées au cours des 14 derniers jours, ou s'ils ont été en contact avec une personne dont la contamination par le virus a été confirmée et n'ont pas été jugés en bonne santé par un médecin (mêmes dispositions que pour le personnel du PE). Toutefois, tous les journalistes entrant dans les locaux du Parlement devront signer une déclaration attestant qu'ils ne se sont pas rendus dans une zone à risque au cours des 14 derniers jours.

Les zones suivantes (susceptibles d'être mises à jour) sont concernées:

- Chine (continentale, Hong Kong, Macao)
- Singapour
- Corée du Sud
- Régions italiennes suivantes: Lombardie, Piémont, Émilie-Romagne et Vénétie
- Iran (depuis le 26.02.2020)
- Japon (depuis le 27.02.2020)

Contexte L'épidémie de Coronavirus (COVID-19) s'est propagée dans différentes régions du monde, y compris dans l'UE, et constitue une menace à la santé publique. Le Parlement européen a donc adopté des [mesures préventives](#) et suivra de près l'évolution de la situation, et mettra à jour son avis si nécessaire.